

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025**

**PROCES-VERBAL**

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le vingt-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué le 22 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Vincent DUCREUX, maire de la commune.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, LESCANNE Etienne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, BASTY Jean-Pierre, EBOLI Laure, CROZET Hélène, RAYMOND Jonathan.

**Procurations :** LAROIX Laurence procuration à LESCANNE Etienne  
BESSION Hélène procuration à MANDON Geneviève  
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène  
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

**Absente excusée :** MASSARDIER Alexandre

**Nombre de votants :** 19

**Secrétaire de séance :** Monsieur CHAVANA Jean-Luc

## **ORDRE DU JOUR**

### ➤ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2025**

#### ➤ **Informations du maire :**

- Rénovation énergétique et remplacement système de chauffage école de l'Etang
- Construction d'un espace de loisirs et de vie sociale intergénérationnel et multi-activités
- Travaux AEP route de Marthezet
- Aménagement rue du Bois Ternay – rue de l'Etang
- Remontée de compétences eau et assainissement

#### ➤ **Décisions du maire :**

- Consultation et attribution entretien des espaces verts communaux
- Construction Espace Loisirs et Vie Sociale : Avenant lot n°2 étanchéité

#### ➤ **Voies et réseaux :**

- Module de pilotage d'éclairage public : désignation d'un référent communal

#### ➤ **Finances communales :**

- Affectation des résultats d'exploitation 2024 : modification de la délibération du 21 février 2025
- Fiscalité locale : taux d'imposition 2025
- Budget Primitif communal et budgets annexes 2025
- Subventions aux associations 2025
- Virements de crédits entre chapitres
- Consultation pour la souscription d'un emprunt

#### ➤ **Affaires scolaires :**

- Budget pédagogique des écoles publiques
- Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles

#### ➤ **Personnel communal :**

- Modification du régime d'astreintes techniques

#### ➤ **Informations diverses :**

Monsieur le maire remercie Monsieur Christian SEUX et les services pour la préparation et la présentation des documents budgétaires servant de support à la commission des finances qui s'est tenue en préambule de la séance de l'assemblée délibérante. Cet exercice de prévision budgétaire nous sert de guide pour le fonctionnement et d'horizon pour les investissements. Encore plus que les années précédentes, le projet de budget primitif 2025 a été élaboré avec prudence tout en prévoyant des investissements qui seront utiles pour plusieurs générations de genésiens.

## I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 février 2025.

## II – INFORMATIONS DU MAIRE

- Construction d'un Espace Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités
- Rénovation énergétique de l'école de l'Etang
- Travaux AEP Marthezet
- Aménagement rue du Bois Ternay-rue de l'Etang
- Remontée de compétences eau et assainissement

## III – DECISIONS DU MAIRE

### ① - Consultation et attribution entretien des espaces verts communaux

Les contrats d'entretien des espaces verts communaux conclus en 2022 avec les entreprises BONCHE PAYSAGE et SAS JUTHIER PERE ET FILS sont arrivés à échéance au 1<sup>er</sup> mars 2025.

En date du 11 mars 2025, une nouvelle consultation a été lancée auprès de trois entreprises pour un nouveau contrat d'une durée de trois ans.

Les offres sont les suivantes :

Entreprises	Lot 1	Lot 2
SAS JUTHIER PERE ET FILS		5 700,00 € HT
BONCHE PAYSAGE	11 440,00 € HT	6 655,00 € HT
PAYSAGES DU PILAT	Pas de réponse	Pas de réponse

Après analyse des offres, il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise BONCHE PAYSAGE pour le lot n°1 pour un montant de 11 440,00 € HT et l'offre de l'entreprise SAS JUTHIER PERE ET FILS pour le lot n°2 pour un montant de 5 700,00 € HT.

A noter que le devis proposé par l'ONF pour l'entretien du Parc de la Croix de Garry pour l'année 2025 n'a pas été retenu, les travaux seront effectués par les services techniques municipaux.

### ② - Construction Espace Loisirs et Vie Sociale : avenant lot 2 étanchéité

En date du 13 mars 2025, sur proposition de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, un avenant a été signé pour le lot n°2 étanchéité de la construction de l'Espace Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités.

Les prestations faisant l'objet de cet avenant sont les suivantes :

- Gestion eaux pluviales : + 190 € HT
- Etanchéité murs enterrés : + 1 219,52 € HT
- Couvertine escalier : + 513,91 € HT
- Joint de dilatation : + 1 268,44 € HT
- Isolation murs enterrés : + 3 414,34 € HT
- Descentes eaux pluviales : + 963,82 € HT

- Système de végétalisation : - 6 923,08 € HT

Soit une modification de 646,95 € HT portant le montant du marché initial de 133 067,34 € HT à 133 714,29 € HT.

## IV – VOIES ET RESEAUX

### Module de pilotage d'éclairage public : désignation d'un référent communal

Le déploiement d'horloges connectées dans les armoires d'éclairage public dont a bénéficié la commune a permis d'accéder au module de pilotage de l'éclairage public développé par le SIEL-TE pour ses adhérents. Ce module de pilotage permet de faire des commandes simples d'allumage ou d'extinction de l'éclairage public, pendant les heures normales d'allumage (17h00 à 08h00).

Afin d'accéder à cette commande, la désignation d'un référent communal en charge de ce module est à présent nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNIE M. CHARDON Jean-Louis, responsable des services techniques, référent communal en charge du module de pilotage de l'éclairage public et d'en informer le SIEL TE 42.

## V – FINANCES COMMUNALES

### ① - Affectation des résultats d'exploitation 2024 : modification de la délibération du 21 février 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND la délibération du 21 février 2025 et pour le budget principal, ANNULE l'affectation de résultat de 300 000 € à la section d'investissement.

### ② - Fiscalité locale : taux d'imposition 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, MAINTIENT pour l'année 2025 les taux d'imposition au même niveau que les années précédentes. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties englobe le taux communal et le taux départemental en vigueur en 2020, soit 17,07 % + 15,30 %, sans incidence sur l'effort fiscal des foyers.

	Taux communaux 2002 à 2020	Taux communaux 2021 à 2024	Taux Communaux 2025	Taux moyens Au niveau départemental (2024)*	Taux moyens au niveau national (2024)*
Taxe d'habitation sur les résidences principales	9,18 %				
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,18 %	9,18 %	9,18 %	21,09 %	23,88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,07 %	32,37 %	32,37 %	40,17 %	51,08 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,00 %	41,00 %	41,00 %	44,40 %	50,44 %

\*Selon l'état 1259 transmis par le trésor public le 21 mars 2025.

### ③ - Budget primitif communal et budgets annexes 2025

Je vous soumetts, chapitre par chapitre, les budgets détaillés dans les documents qui vous ont été adressés pour examen en commission des finances de ce jour.

#### I – FONCTIONNEMENT

<b>A - DEPENSES</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
Charges à caractère général	886 700 €
Charges de personnel	1 252 000 €
Autres charges de gestion	377 500 €
	<b>2 516 200 €</b>
Charges financières	3 000 €
Charges exceptionnelles	2 500 €
Dégrèvement	500 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 522 200 €</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>779 499 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>56 200 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 357 899 €</b>

<b>B - RECETTES</b>	<b>Budget primitif 2025</b>
Produit des services : <i>dont mise à disposition du personnel pour les budgets annexes (eau, assainissement, camping, cinéma) + cantine, garderie</i>	255 000 €
Impôts et taxes	1 512 700 €
Dotations et participations	690 200 €
Autres produits de gestion	93 500 €
Atténuation de charges	7 000 €
Opérations d'ordre	20 000 €
<b>Total des recettes de l'année</b>	<b>2 578 400 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>779 499 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 357 899 €</b>

## II – INVESTISSEMENTS

N°	Chap	article	Dépenses	Propositions
OFI	16	1641	Emprunts capital	27 000,00 €
016-09	20	2041513	Fond de concours CCMP - Très Haut Débit	14 014,00 €
OFI	040	2155-21578-2151	Travaux en régie	20 000,00 €
	041	2031-238	Intégration des comptes 20	43 600,00 €
2501	21	2117	Espaces verts + Forêt	5 000,00 €
2308	21	2128	Aménagement paysager rue du Forez	25 000,00 €
2503	21		Matériel + Véhicules + Informatique + Mobilier	89 500,00 €
	21	21578	matériel de déneigement	15 000,00 €
	21	21571	Véhicule	25 000,00 €
	21	21578	matériel services techniques	30 000,00 €
	21	2158	Autolaveuse école de l'Etang	6 000,00 €
	21	2188	lave-linge école de l'Etang	1 000,00 €
	21	2183	meublier + informatique écoles, mairie	10 000,00 €
	21	2158	illuminations	2 500,00 €
2502	21		Equipements sportifs	75 000,00 €
	21	2135	Matériel entretien + recharge terrain de foot synthétique +	15 000,00 €
	21	2188	Remplacement but de basket gymnase	20 000,00 €
	21	2128	Eclairage terrain de foot synthétique	30 000,00 €
	21	2158	tapis, divers matériels scolaires et associatifs	5 000,00 €
		2158	Tables, bancs, matériel divers	5 000,00 €
2504	21		Bâtiments	232 282,86 €
	21	21311	Réhabilitation locaux administratifs mairie - étude	15 000,00 €
	21	21318	Motorisation porte sectionnelle CTM	12 000,00 €
	21	21316	Réfection murs cimetière, boules	40 000,00 €
	21	21318	Suite organigramme bâtiments communaux	5 000,00 €
	21	2135	divers + provisions et imprévus	160 282,86 €
2505	21		Voirie communale et rurale	300 000,00 €
	21	2151	Voirie communale et rurale 2025	205 000,00 €
	21	2151	Aménagement et sécurisation abords école de l'Etang + rue	80 000,00 €
	21	2151	Etudes aménagements place de l'Eglise et rues adjacentes, rues Bergazzy et St Rambert	13 000,00 €
	21	21578	plaques rue et numéros	2 000,00 €
2506			Electricité / Eclairage public	65 000,00 €
	21	21538	Interventions ponctuelles	10 000,00 €
	204	204182	Fonds de concours SIEL	45 000,00 €
	21	21538	Renouvellement parc luminaire ancien	10 000,00 €
2507	21	2111	Réserve foncière	500 000,00 €
			Dont acquisition emplacements réservés PLU	250 000,00 €
2309			Construction Espace Loisirs et Vie Sociale	1 660 000,00 €
	20	2031	Etudes Espace Loisirs et Vie Sociale	320 000,00 €
	21	2138	Construction Espace Loisirs et Vie Sociale	1 280 000,00 €
	21	2184	Mobilier et équipement Espace Loisirs et Vie Sociale	60 000,00 €
2310			Rénovation énergétique école de l'Etang	650 000,00 €
	20	2031	Etudes Rénovation énergétique école de l'Etang	130 000,00 €
	21	21312	Travaux Rénovation énergétique école de l'Etang	520 000,00 €
2411	21	2128	Aménagement de sites pour implantation colonnes tri et ordures ménagères	15 000,00 €
2110	20	2031	Modification du PLU	5 000,00 €
1007	21		Bibliothèque - médiathèque	5 000,00 €
		2184	meublier + informatique	5 000,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>3 731 396,86 €</b>
N°			Recettes	Propositions
OFI	10	1068	Affectation du résultat antérieur après vote C.A.	- €
OFI	001	001	Excédent d'investissement reporté	747 097,53 €
OFI	21	021	Virement de la section de fonctionnement	779 499,33 €
OFI	10	10222	FCTVA	75 000,00 €
OFI	10	10226	Taxe Aménagement	20 000,00 €
			Subventions + DETR	1 220 000,00 €
2305	13	1323	voirie 2023	60 000,00 €
2405	13	1323	voirie 2024 + desserte forestière bois Frison	70 000,00 €
2505	13	1323	voirie 2025	50 000,00 €
2203	13	1323	Etude de faisabilité rénovation énergétique école de l'Etang	19 000,00 €
2410	13	1321	DETR école de l'Etang	86 000,00 €
2309	13	1321	DETR Espace Loisirs et Vie Sociale	300 000,00 €
		1321	MSA Espace Loisirs et Vie Sociale	30 000,00 €
		1321	CAF Espace Loisirs et Vie Sociale	200 000,00 €
		1322	Région Espace Loisirs et Vie Sociale	185 000,00 €
		1325	Rénovation école de l'Etang	20 000,00 €
		1321	Fonds chaleur école de l'Etang	50 000,00 €
2304	13	1323	Département Espace Loisirs et Vie Sociale	100 000,00 €
		1321	Département Ecole de l'Etang	50 000,00 €
2406	024	024	Ventes (terrain, matériel, véhicules)	10 000,00 €
OFI	27	276348	Remboursement du budget lotissement	180 000,00 €
OFI	16	1641	Emprunt pour école et espace loisirs	600 000,00 €
OFI	040	803-2804-288	Amortissements	56 200,00 €
OFI	041	8-2151-2157-2	Intégration des comptes 20	43 600,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>3 731 396,86 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget principal de l'exercice 2025.

### III – BUDGETS ANNEXES

Le détail de chaque budget figurait également dans le dossier remis à chaque élu pour examen en commission des finances.

<b>Eau</b>	
♦ section de fonctionnement.....	<b>440 336,83 €</b>
♦ section d'investissement .....	<b>264 720,38 €</b>
<b>Assainissement</b>	
♦ section de fonctionnement.....	<b>200 800,00 €</b>
♦ section d'investissement .....	<b>421 871,27 €</b>
<b>Cinéma</b>	
♦ section de fonctionnement.....	<b>100 732,43 €</b>
♦ section d'investissement .....	<b>26 421,38 €</b>
<b>Camping – HLL - gîte</b>	
♦ section de fonctionnement.....	<b>214 427,34 €</b>
♦ section d'investissement .....	<b>267 950,00 €</b>
<b>Lotissement</b>	
♦ section de fonctionnement.....	<b>936 330,65 €</b>
♦ section d'investissement .....	<b>748 380,81 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE, pour l'exercice 2025, les budgets annexes

- Eau
- Assainissement
- Cinéma
- Camping – HLL – gîte
- Lotissement

#### ④ - Subventions aux associations 2025

Après que Monsieur Pascal FAURE ait quitté la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ALLOUE aux associations locales les subventions détaillées dans le dossier en annexe pour un montant de 75 000 €.

#### ⑤ - Virements de crédits entre chapitres

La nomenclature comptable M57 ne permet plus d'inscrire de ligne « dépenses imprévues » au budget primitif comme précédemment en M14 pour les communes sans Règlement Budgétaire et Financier qui n'est obligatoire que pour les communes de +3 500 habitants. A la place, la nomenclature M57 permet une fongibilité des crédits qui consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

L'autorisation doit être donnée chaque année lors du vote du budget étant entendu que le chapitre 012 ainsi que les chapitres d'ordre budgétaires (040, 042 041) et non budgétaires (021 et 023) ne sont pas concernés par le dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire, si le besoin s'en fait sentir, de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour le budget principal et le budget annexe lotissement.

## ⑥ - Consultation pour la souscription d'un emprunt

Afin de financer les prochains investissements communaux tout en bénéficiant des taux d'intérêts du marché actuel, il est proposé de consulter les établissements bancaires afin de souscrire à un emprunt d'un montant de 600 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le maire à consulter les établissements bancaires pour la souscription d'un emprunt de 600 000 €.

## VI – AFFAIRES SCOLAIRES

### ① - Budget pédagogique des écoles publiques

Chaque année, le Conseil Municipal alloue un budget pédagogique assurant aux équipes enseignantes des écoles publiques une autonomie pour l'acquisition des fournitures scolaires, les sorties à but pédagogique, l'organisation de l'arbre de Noël etc...

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ALLOUE en 2025 un budget de 12 305 € pour l'école de l'Etang et un budget de 1 600 € pour l'école de la République conformément aux tableaux joints en annexe.***

### ② - Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles

La loi 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée et l'article 212-8 du code de l'éducation définissent les modalités de répartition des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil des enfants de plusieurs communes. Cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. A défaut, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'Etat, après avis du Conseil Départemental de l'éducation.

L'article R 212-21 du code de l'éducation précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

- père et mère qui exercent une activité professionnelle et résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la garde et la restauration des enfants ou l'une seulement de ces prestations.
- état de santé de l'enfant nécessitant des soins ne pouvant être assurés dans la commune de résidence.
- frère ou sœur inscrit la même année scolaire dans une école maternelle ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil.

Sont concernées à la rentrée scolaire 2024-2025 les communes qui n'ont pas d'école publique :

- Marlies 16 élèves
- St Régis du Coin 3 élèves
- La Versanne 7 élèves

En 2024, les dépenses de fonctionnement de l'école de l'Etang sont les suivantes :

	DEPENSES 2024	
60611	Eau et assainissement	1066,38 €
60612	Energie électricité	21 518,77 €
60631	Fournitures d'entretien	3 139,87 €
60632	Fournitures petit équipement (travaux en régie)	5 090,28 €
60636	Vêtements de travail	90 €
6064	Fournitures administratives	0 €
6067	Fournitures scolaires	9 402,24 €
6068	Autres matériel et fournitures	835,08 €

611	Location algeco	11 280,64 €
61522	Entretien de bâtiments	1 830,17 €
61558	Entretien réparation mobilier/matériel	174 €
6156	Maintenance installation électriques et extincteurs	342,01 €
	Maintenance photocopieur	593,15 €
	Maintenance alarme	0 €
6161	Assurance corporels bénévoles déménagement	930,60 €
6218	Etude/Garderie AFR	3 282,90 €
6232	Fêtes et cérémonies (arbre de Noël)	15,80 €
6241	Transport algeco	3 959,96 €
6247	Transport voyage scolaire + piscine	1 763,00 €
6262	Télécommunications	1 516,79 €
6281	Affiliation service civique	73,16 €
633+64	Charges de personnel	149 363,18 €
6475	Pharmacie + honoraires	644,27 €
65748	Subvention association parents d'élèves	1 300,00 €
65748	Subvention AFR périscolaire	0 €
65134	Aide financière aux familles (sorties scolaires)	0 €
658	Participation classe découverte	0 €
<b>Recettes</b>	Subvention Etat (solde TAP)	0 €
		<b>218 212,25 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE les participations des communes de résidence sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école de l'Etang constatées ci-dessus, soit pour l'exercice 2024 : 218 212,25 € / 157 élèves = 1 389,89 € par élève.

## VII – PERSONNEL COMMUNAL

### Modification du régime d'astreintes techniques

Lors de sa séance du 15 février 2019, le Conseil Municipal avait apporté des modifications à l'organisation des astreintes techniques comme suit:

- Mise en place d'une période d'astreinte d'exploitation hivernale afin d'être en mesure d'intervenir en cas d'événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas) pour trois agents techniques du 1er novembre au 30 avril.
- Mise en place d'une période d'astreinte d'exploitation pour un agent technique du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.
- Fixer la liste des emplois concernés comme suit :

Emplois relevant de la filière technique : Adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise principal, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

- Fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions en application du barème officiel et de son éventuelle évolution :  
Semaine complète (du lundi soir au lundi matin suivant) : 159,20 €  
Week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) : 116,20 €  
Nuit : 10,75 €

Afin de faire face aux évolutions intervenues sur la commune et de s'adapter à la législation, il appartient à l'organe délibérant de déterminer, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité,

d'être joignable en permanence, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 et n°2015-415 du 14 avril 2015 fixe les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux et détermine les conditions de l'indemnisation de ces périodes.

Sur proposition du responsable des services techniques, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE l'organisation suivante à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 :

- Mise en place d'une période d'astreinte d'exploitation de semaine du lundi soir au lundi matin suivant pour un agent technique à tour de rôle du lundi suivant le 15 avril au lundi suivant le 15 novembre. Cette astreinte intègre les fermetures de bâtiments communaux en soirée et permet d'assurer une présence les après-midis et soirées lors de la mise en place des horaires d'été en juin-juillet-août de 6h30 à 14h30.
- Mise en place d'une période d'astreinte d'exploitation de semaine et de veille hivernale du lundi soir au lundi matin suivant pour le responsable des services techniques et son adjoint à tour de rôle du lundi suivant le 15 novembre au lundi suivant le 15 avril.
- Maintien d'une période d'astreinte d'exploitation hivernale de week-end (du vendredi après-midi au lundi matin suivant) afin d'être en mesure d'intervenir en cas d'événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas) pour un agent technique + 2 agents en renfort du week-end suivant le 15 novembre au week-end suivant le 15 avril.
- Fixe la liste des emplois concernés comme suit :  
Emplois relevant de la filière technique : Adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien.

## VIII - INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le maire  
Vincent DUCREUX

Le secrétaire de séance  
Jean-Luc CHAVANA